
Les prestations familiales : Allocations parentales et allocations familiales

Allocation parentale (Elterngeld)

Vous travaillez moins après la naissance de votre enfant ? Vous ne voulez plus travailler autant ? Vous ne pouvez plus travailler autant ? Alors vous pouvez recevoir de l'argent du gouvernement. Cet argent s'appelle l'allocation parentale. Les parents séparés peuvent également bénéficier de l'allocation parentale. Ils peuvent demander l'allocation parentale s'ils ont un permis d'établissement (Niederlassungserlaubnis) ou un permis de séjour en Allemagne. Vous pouvez demander l'allocation parentale auprès du [service d'allocations parentales](#) de Heidekreises.

Allocations familiales, supplément pour enfants (Kindergeld, Kinderzuschlag)

Les allocations familiales en Allemagne sont de l'argent de l'État et font partie de la compensation des prestations familiales. La [caisse familiale de l'Agence fédérale pour l'emploi](#) vous soutient avec les allocations familiales, le supplément pour enfants et d'autres aides financières.

Vous pouvez obtenir un supplément pour enfants si votre revenu est suffisant pour subvenir à vos propres besoins, mais qu'il ne suffit pas ou à peine à subvenir à tous les besoins de votre famille.

En 2025, les allocations familiales s'élèvent à 255 euros par mois pour chaque enfant. Le supplément pour enfants s'élève à partir du 1er janvier 2025 à 297 euros par mois et par enfant. Il dépend toutefois de la situation de votre famille. Ce montant comprend le supplément immédiat de 25 euros par mois et par enfant.

Vous pouvez faire votre demande de supplément et d'allocations familiales directement [en ligne](#) !

Vous pouvez demander des allocations familiales si...

- votre enfant a moins de 18 ans (sous certaines conditions, vous pouvez également demander et recevoir des allocations familiales pour des enfants majeurs),
- vous vous occupez régulièrement de votre enfant et qu'il vit dans votre ménage (cela vaut également pour les beaux-enfants, les petits-enfants ou les enfants placés) et
- votre lieu de résidence se trouve en Allemagne, dans un autre pays de l'UE, en Norvège, au Liechtenstein, en Islande ou en Suisse. Pour en savoir plus, consultez la page [Allocations familiales pour les personnes vivant ou venant de l'étranger](#).

Le paiement des allocations familiales ne dépend pas de vos revenus !

Vous pouvez recevoir des allocations familiales si...

- votre enfant vit dans votre ménage, est âgé de moins de 25 ans et n'est pas marié ou ne vit pas en partenariat enregistré,
- vous recevez des allocations familiales (ou une prestation comparable) pour votre enfant,
- le revenu brut de votre famille s'élève au moins à 900 euros (couples) ou 600 euros (familles monoparentales),
- vous auriez suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de votre famille si vous receviez, en plus de vos revenus, des allocations familiales et éventuellement une aide au logement.

💡 **Conseil !** Si vous souhaitez savoir rapidement si vous pouvez recevoir des allocations familiales : Il suffit d'introduire vos données personnelles dans l'[outil vidéo interactif "KiZ-Lotse"](#) et de déterminer votre droit !